

## **SESSION RÉGULIÈRE DU 2 AVRIL 2002**

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le deuxième jour du mois d'avril en l'an deux mille deux, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**  
Monsieur Jean Lecours

**LES CONSEILLERS :**  
Jean Lafleur  
Berchmans Dancause  
Michel Routhier  
Jean-Pierre Ducruc  
Sylvain Boulianne  
Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant corps complet.

Secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 45 citoyens.

### **ORDRE DU JOUR**

Prière – Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal - Session régulière du 05 mars 2002
- 3) Comptes à payer
- 4) Recettes et dépenses
- 5) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
  - Comptes à payer
  - Recettes et dépenses
  - Association des Arénas du Québec - Congrès annuel
- 6) Association des Directeurs municipaux du Québec – Congrès annuel
- 7) Demande d'aide financière
  - Groupe Scout Pointe-Platon
- 8) Urbanisme
  - Comité consultatif d'urbanisme (rapport du 26 février 2002) :  
Acceptation des recommandations
    - Dossier Claude Picard
  - Autre :
    - RCI sur la gestion agricole : coût de l'émission du certificat
    - Mandat à Urbatique inc.
    - Engagement de l'urbaniste
- 9) Station de traitement des eaux usées
  - Honoraires professionnels # 2 (architecte)
- 10) Voirie
  - Inventaire des équipements du secteur rural au 31/12/01
  - Réfection de voirie à la rue Bédard (mandat)
- 11) Règlements d'emprunt numéros 10-1966 & 218-1995
  - Acceptation de l'offre
  - Modalités de l'emprunt
- 12) Adoption du règlement numéro 302-2001 concernant la gestion des déchets
- 13) Adoption du règlement numéro 310-2002 concernant l'usage de feux à ciel ouvert

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 2 AVRIL 2002

- 14) Loisirs 2002  
- Embauche de la coordonnatrice
- 15) Services de remorquage de Sainte-Croix vs la Sûreté du Québec
- 16) Varia
- Période de questions  
Levée de l'assemblée

087-2002      **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

088-2002      **PROCÈS-VERBAL - SESSION RÉGULIÈRE DU 05 MARS 2002**

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière de la municipalité de Sainte-Croix du 05 mars 2002, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

089-2002      **COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

### **MUNICIPALITÉ**

#### **SALAIRES DE MARS 2002 – RATIFICATION**

SALAIRES BRUTS DU 24 FÉVRIER 2002 AU 23 MARS 2002	MAIRE & CONSEILLERS	8,613.54
	SECRÉTAIRE-TRÉSORIER	4,225.52
	ADMINISTRATION	2,510.47
	BRIGADIÈRES	951.86
	HOMME DE MAINT. (VOIRIE)	1,313.40
	INSPECTEUR MUNICIPAL	2,692.80
	HOMME DE MAINT. (RÉSEAU)	1,648.20
	AIDE EN URBANISME	237.48
	CONCIERGE	1,501.50
	AVANTAGES SOCIAUX	2,661.89
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>26,356.66</b>

#### **COMPTES PAYÉS DE MARS 2002 – RATIFICATION**

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ACCESSOIRES À INCENDIES DE QUÉBEC INC.	INSP. & RECHARGE	58.08
BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LOTBINIÈRE	AVIS DE MUTATION	6.00
DÉRY, BLOUIN, ROBITAILLE, LA-ROUCHE ARCHITECTES	HON. PROF.STATION EAUX USÉES #1	1,150.25
BANQUE NATIONALE DU CANADA	RÈGLEMENT 209-94 INTÉRÊT	2,219.00
FIRE FIGHTING IN CANADA	ABONNEMENT REVUE INCENDIE	25.68
FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (FTQ)	REMISE DE FÉVRIER	40.00
GARAGE RAYMOND DAIGLE INC.	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	38.00
	ESSENCE CAMION INCENDIE	17.00
	ESSENCE CAMION INCENDIE	19.50
	ESSENCE CAMION INCENDIE	14.04
	ESSENCE CAMION INCENDIE	19.00
HYDRO-QUÉBEC	CENTRE COMMUNAUTAIRE	2,072.05
	STATION STE-CROIX	1,485.42
	ÉCLAIRAGE PUBLIC S/URBAIN	687.30
	ÉCLAIRAGE PUBLIC S/RURAL	97.07
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.	PAPETERIE	109.27
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE DE FÉVRIER	3,775.48

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 2 AVRIL 2002**

PROTECTION INCENDIE CFS LTÉE	ENT. APPAREIL RESPIRATOIRE	15.94
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE AVEC ASS. FÉVRIER	1,674.72
	REMISE SANS ASS. FÉVRIER	760.51
ROLEM	FILM & GANT INCENDIE	29.30
	DÉVELOP. FILM INCENDIE	9.47
SOUDURE STE-CROIX ENR.	RÉP. TRAÎNE SKI DE FOND	11.72
ST-EX LTÉE	PAPETERIE	126.68
SUPÉRIEUR PROPANE INC.	PROPANE GARAGE MUNICIPAL	256.32
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	PRODUITS D'ENTRETIEN INCENDIE	40.34
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE DE FÉVRIER	174.48
TÉLUS QUÉBEC	CENTREX 926-3494	515.05
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	56.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	75.00
	ESCOMPTE	-1.34
INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	4.93
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>15,582.26</b>

**COMPTES À PAYER DE MARS 2002**

<b>FOURNISSEURS</b>	<b>DESCRIPTION DU COMPTE</b>	<b>MONTANT</b>
ACCESSOIRES À INCENDIES DE QUÉBEC INC.	INS. & RECHARGE S./INCENDIE	65.56
BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LOTBINIÈRE	AVIS DE MUTATION	3.00
	AVIS DE MUTATION	6.00
BIOLAB	ANALYSE D'EAU	216.47
CSST	AJUST. COTISATION 2001 S/RURAL	9.48
	AJUST. COTISATION 2001 S/URBAIN	6.25
	COTISATION 2002	5,306.90
DESJARDINS SECURITÉ FINANCIÈRE	ASS. COLLECTIVE AVRIL 2002	1,183.18
DOCUMENT EXPRESS	REPRODUCTION PATRIMOINE	60.96
	REPRODUCTION PATRIMOINE	395.98
FILTRUM INC.	RÉP. POMPE DOSEUSE	455.96
GARAGE RAYMOND DAIGLE INC.	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	41.00
	ESSENCE 4 ROUES	19.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	19.00
	BATTERIES POUR GÉNÉRATRICE	1,094.81
GROUPE DRAINAMAR	POMPER BOUES USINE E/POTABLE	3,842.64
GROUPE GAËTAN CASTONGUAY INC.	LUMIÈRE POUR CONTRÔLE ÉLEC.	12.08
GROUPE PMT ASSURANCES INC.	MULTIRISQUE MUNICIPALITÉ	47,507.00
	POMPIERS VOLONTAIRES	463.00
	BRIS DES MACHINES	630.00
HYDRO-QUÉBEC	USINE E/POTABLE	1,967.21
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.	IMP. CARTES D'AFFAIRES	109.27
LAROSE & FILS LTÉE	PRODUITS D'ENTRETIEN	202.83
LES ENSEIGNES PALA	ENSEIGNES SENTIER PÉDESTRE	74.77
LES ENTREPRISES J.-R. AUGER	ABRASIF C/COMM, ARÉNA & MRC	86.25
	ABRASIF C/COMM, OTJ & TROT.	323.22
	ABRASIF C/COMM	87.98
	ABRASIF TROTTOIRS	115.00
LETTRAGE JEAN BLANCHET	ENSEIGNE GARAGE MUNICIPAL	437.10
LS.PHILIPPE ROUTHIER LTÉE	ENT. RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC	80.39
MERCERIE STE-CROIX ENR.	ENSEMBLE DE PLUIE VOIRIE (3)	172.37
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	SERVICE DE LA SURETÉ DU QUÉBEC (2 VERSEMENTS)	188,588.00
NOVICOM 2000 INC.	RÉPARATION RADIO VOIRIE	98.25
PETITE CAISSE (France)	RENFLOUEMENT (TIMBRES)	36.18
PINEY BOWES LEASING	LOCATION BALANCE POSTALE	25.89
PLANCHERS BOIS-JOLY ENR.	VERNIR PLANCHER THÉÂTRE	900.00
POLY-ÉNERGIE INC.	ENT. RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC	654.68
POULIN MARTINE	REMB. PARTIEL INSC. 1 ENFANT (GYMNASTIQUE)	30.00
QUINCAILLERIE MAURICE HAMEL & FILS INC.	PIÈCES & ACCESSOIRES	38.52
	PIÈCES & ACCESSOIRES	55.24
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	CONTRAT DÉCHETS AVRIL 2002	7,689.05
SERVICES BUROCOM	CONTRAT SERVICE PHOTOCOPIEUR	111.31
ST-EX LTÉE	PAPETERIE	59.54
	ESTAMPES & CARTOUCHES LASER	411.19
	CARTOUCHES LASER (2)	195.52

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 2 AVRIL 2002**

SUPÉRIEUR PROPANE INC.	PROPANE GARAGE MUNICIPAL	284.82
SYSTÈMES DE SÉCURITÉ CONCEPT	RACC. CENTRALE (3 MOIS) :	
	HÔTEL DE VILLE	55.21
	GARAGE MUNICIPAL	55.21
	USINE D'EAU	55.21
	INSP. INCENDIE, ÉCL. URGENCE C/COMM.	311.72
	INSP. INCENDIE GARAGE MUN. INSP. INCENDIE USINE D'EAU	86.27 138.03
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	82.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	82.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	73.00
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>265,111.50</b>
	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>307,050.42</b>

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS # 013-2002 À 016-2002

090-2002

**RECETTES ET DÉPENSES**

Une copie du rapport informatique en date du 27 mars 2002 de la municipalité est remise à chacun des membres du conseil.

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter le rapport tel que présenté.

**CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.**

091-2002

**COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

**CENTRE CULTUREL**

**SALAIRES DE MARS 2002 – RATIFICATION**

SALAIRES BRUTS DU 24 FÉVRIER 2002 AU 23 MARS 2002	GÉRANT D'ARÉNA	2,456.00
	HOMME DE MAINTENANCE (R)	2,374.80
	HOMME DE MAINTENANCE (P)	3,579.55
	RESPONSABLE RESTAURANT	1,184.63
	EMPLOYÉES DU REST. (P)	315.41
	AVANTAGES SOCIAUX	1,293.63
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>11,204.02</b>

**COMPTES PAYÉS DE MARS 2002 – RATIFICATION**

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
AIGUI-MACH	COUTEAU AIGUISÉ	27.61
ALEX COULOMBE LTÉE	ACHATS RESTAURANT	267.92
	ACHATS RESTAURANT	199.09
BRASSERIE LABATT LTÉE	ACHATS BAR	1,268.14
BRASSERIE MOLSON O'KEEFE	ACHATS BAR	1,251.41
	ACHATS BAR	1,213.72
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL	SÉMINAIRE 2002 (DENIS LACROIX)	50.00
D. BERTRAND ET FILS INC.	ACHATS RESTAURANT	361.60
	ACHATS RESTAURANT	196.26
F.VERMETTE LTÉE	ACHATS RESTAURANT	209.91
FROMAGE CÔTÉ INC.	ACHATS RESTAURANT	113.40
	ACHATS RESTAURANT	97.20
	ACHATS RESTAURANT	64.80
GARNEAU CLAUDE	ACHATS RESTAURANT	21.90
	ACHATS RESTAURANT	19.95
	ACHATS RESTAURANT	6.60

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 2 AVRIL 2002**

GROUPE GAÉTAN CASTONGUAY INC.	RÉPARATION CHAUFFAGE	655.49
HYDRO-QUÉBEC	FABRICATION GLACE ÉLECTRICITÉ	4,555.52 3,017.79
LES ALIMENTS HUMPTY DUMPTY INC.	ACHATS RESTAURANT	65.84
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE FÉVRIER TPS & TVQ	2,161.73 4,326.82
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	PIÈCES & ACCESSOIRES PIÈCES & ACCESSOIRES	205.70 6.14
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE AVEC ASS. FÉVRIER REMISE SANS ASS. FÉVRIER	745.03 651.40
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	CONTRAT DÉCHETS MARS 2002	87.59
SOUDURE STE-CROIX ENR.	PLAQUE & ÉQUERRE	221.76
STE-CROIX SPORTS INC.	ACHATS PRO-SHOP	113.87
SUPÉRIEUR PROPANE INC.	ACHATS PROPANE ACHATS PROPANE	147.68 98.46
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	ACHATS RESTAURANT ACHATS RESTAURANT ACHATS RESTAURANT ACHATS RESTAURANT ACHATS RESTAURANT	9.18 6.94 2.90 6.44 12.62
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE FÉVRIER	213.93
TÉLUS QUÉBEC	CENTREX	191.16
TOURNOI INTER RÉGIONAL	TOURNOI 2001 (AIDE FINANCIÈRE)	640.00
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>23,513.50</b>

**COMPTES À PAYER DE MARS 2002**

<b>FOURNISSEURS</b>	<b>DESCRIPTION DU COMPTE</b>	<b>MONTANT</b>
AIGUI-MACH	COUTEAU AIGUISÉ	27.61
BRASSERIE LABATT LTÉE	ACHATS BAR	1,117.40
CSST	AJUST. COTISATION 2001 ET COTISATION 2002	1,942.28
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	ASS. COLLECTIVE AVRIL 2002	341.38
F. VERMETTE LTÉE	ACHATS RESTAURANT ANNULATION CRÉDIT DÉC. 2001	154.51 98.07
FROMAGE CÔTÉ INC.	ACHATS RESTAURANT	64.80
LACROIX DENIS	FRAIS DE DÉPLAC. FÉV & MARS	125.25
LES ALIMENTS HUMPTY DUMPTY INC.	ACHATS RESTAURANT	14.91
LES ENTREPRISES J.-R. AUGER	NETTOYER BALCON & BOUCHE D'AIR	40.25
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX	SALAIRES DE FÉVRIER 2002 (DÉJÀ INCLUS AUX SALAIRES 572.37) ASSURANCES GÉNÉ. 2002	15,207.00
PETITE CAISSE	RENFOUEMENT (TIMBRES, CUILLE-RE, LAVAGE, RUBAN, BATTERIE, STAR CHOICE, ACHATS BAR, CART. CANON & PANSEMENTS)	479.15
PRODUITS CAPITAL INC.	PRODUITS D'ENTRETIEN	210.72
RÉNOVATION RÉJEAN POULIN INC.	INST. CHARGEUR ZAMBONI	332.86
STE-CROIX SPORTS INC.	ACHATS PRO-SHOP	82.82
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>20,239.01</b>
	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>54,956.53</b>

092-2002

**RECETTES ET DÉPENSES**

Une copie du rapport informatique en date du 27 mars 2002 pour le centre culturel est remise à chacun des membres du conseil.

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter le rapport tel que présenté.

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 2 AVRIL 2002**

093-2002

**ASSOCIATION DES ARÉNAS DU QUÉBEC – CONGRÈS ANNUEL**

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'autoriser le gérant d'aréna à participer au congrès de l'Association des Arénas du Québec, lequel se tiendra du 25 au 29 mai 2002 à Hull.

Que les frais d'inscription au montant de 328.67 \$ (incluant toutes taxes et hébergement d'une nuit) soient défrayés par le centre culturel.

Qu'une dépense additionnelle, respectant les limites du budget autorisé pour ce congrès, soit allouée au gérant d'aréna pour couvrir ses frais d'hébergement, repas et ses déplacements, sur présentation de factures et reçus à une session ultérieure.

094-2002

**ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC – CONGRÈS ANNUEL**

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'autoriser le secrétaire-trésorier à participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec, lequel se tiendra les 15, 16 et 17 mai 2002 à Québec.

Que les frais d'inscription au montant de 315.00 \$ (incluant toutes taxes) soient défrayés par la municipalité.

Qu'une dépense additionnelle, respectant les limites du budget autorisé pour ce congrès, soit allouée au secrétaire-trésorier pour couvrir ses frais de repas, sur présentation de factures et reçus à une session ultérieure.

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

**GROUPE SCOUT POINTE-PLATON**

Reporté à une session ultérieure.

**URBANISME**

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (RAPPORT DU 26 FÉVRIER 2002) : ACCEPTATION DES RECOMMANDATIONS**

**DOSSIER CLAUDE PICARD**

Dépôt d'une lettre de M. Claude Picard concernant son retrait dans le dossier pour une modification au règlement de zonage selon la recommandation U14-2002.

**AUTRE :**

095-2002

**RCI SUR LA GESTION AGRICOLE : COÛT DE L'ÉMISSION DU CERTIFICAT**

**ATTENDU QUE** le Règlement de contrôle intérimaire numéro 127-2002 sur la gestion de la zone agricole permet à une municipalité locale d'exiger des frais pour l'émission d'un certificat d'attestation de conformité, en vertu de l'article 5.5 dudit règlement ;

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de fixer à 25.00 \$ le coût d'émission du certificat.

096-2002

**MANDAT À URBATIQUE INC.**

Attendu les résolutions numéros U03-2002, U15-2002 et 074-2002 à l'effet de modifier les règlements d'urbanisme pour modifier les normes de lotissement pour les jumelés dans la zone 09-H ;

Attendu l'offre de service de «Urbatique inc.» reçue le 01 mars 2002 pour le prix de 600.\$, en sus des taxes ;

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 2 AVRIL 2002

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de mandater Urbatique inc. à procéder aux modifications proposées pour le prix de 600.\$, en sus des taxes, le tout tel que décrit dans leur offre datée du 01 mars 2002.

097-2002

### ENGAGEMENT DE L'URBANISTE

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'engager M. Roger Lacaille de Québec (arrondissement Ste-Foy) pour agir à titre d'urbaniste pour les municipalités de Sainte-Croix, Saint-Édouard et de Lotbinière suivant entente commune des parties.

Que le traitement salarial de M. Roger Lacaille sera de 34,000\$ pour l'année 2002, soit 653.85\$/35 heures semaine et réparti ainsi :

- Sainte-Croix : 17 : 30 heures (mercredi, jeudi, vendredi)
- Saint-Édouard : 10 : 30 heures (lundi et vendredi)
- Lotbinière : 07 : 00 heures (mardi)

Note : occasionnellement, cet horaire peut-être appelé à varier, selon les besoins.

Que le traitement salarial de M. Roger Lacaille inclut tout temps supplémentaire normalement dévolu à la fonction, y incluant la présence sur le comité consultatif d'urbanisme des différentes municipalités.

Que ses tâches et responsabilités sont principalement celles contenues à l'offre d'emploi publiée à l'ouverture de ce poste, et à toutes celles pouvant lui être attribuées et reliées directement ou indirectement à sa fonction, de même que celles pouvant être définies par le Code municipal du Québec et/ou toute autre loi.

Que dans l'exercice de ses fonctions, et lorsqu'il y aura usage de son véhicule automobile personnel, qu'une compensation lui soit payée pour le kilométrage réellement fait; ces frais seront facturés directement auprès de chacune des municipalités concernées.

Les autres conditions de travail sont :

- Salaire :
  - Indexé au coût de la vie
- Vacances :
  - Première année
    - 1 semaine
    - 1 semaine sans solde
  - Deuxième année
    - 2 semaines
  - Troisième année
    - 3 semaines
  - Septième année
    - 4 semaines
- Congés de maladie :
  - 6 jours par année (non cumulé et non remboursable)
- Paiement de la cotisation à l'ordre des professions des urbanistes
- Paiement du supplément de l'assurance - automobile jusqu'à concurrence de 250 \$
- Kilométrage : 0.30 \$/km  
Lorsque le taux du kilométrage sera augmenté, nous cesserons de payer le supplément à l'assurance automobile
- Pas de fond de pension
- Pas d'assurance collective
- Accorder 13 jours fériés

Que la municipalité de Lotbinière soit mandataire pour l'administration du dossier.

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 2 AVRIL 2002**

**STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

098-2002

**HONORAIRES PROFESSIONNELS # 2 (ARCHITECTE)**

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement de payer à Déry Blouin Robitaille Larouche, Architectes, la somme de 1,955.43 \$ relativement aux honoraires professionnels d'architecture concernant la station de traitement des eaux usées, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 01515-2 datée du 05 mars 2002.

**VOIRIE**

**INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS DU SECTEUR RURAL AU 31/12/01**

Dépôt de la liste des inventaires de l'ex-municipalité de la Paroisse de Sainte-Croix au 31 décembre 2001.

099-2002

**RÉFECTION DE VOIRIE À LA RUE BÉDARD (MANDAT)**

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de mandater le Groupe-conseil Roche ltée pour préparer les plans et devis complets à la réfection de voirie à la rue Bédard selon l'option 2 indiquée à leurs recommandations datées du 22 février 2002. D'autoriser l'inspecteur municipal à procéder à une vérification par caméra de la conduite d'égoût.

**RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 10-1966 & 218-1995**

100-2002

**ACCEPTATION DE L'OFFRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Michel Routhier

**APPUYÉ PAR :** Jean-Pierre Ducruc

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT ;**

**QUE** la municipalité de Sainte-Croix accepte l'offre qui lui est faite par la Financière Banque Nationale pour son emprunt de 833 700.00 \$ par billets en vertu des règlements numéros 10-1966 & 218-1995, au prix de 98% et échéant en série 5 ans comme suit :

48 600.00 \$	3.40 %	16 avril 2003
51 100.00 \$	4.10 %	16 avril 2004
54 000.00 \$	4.75 %	16 avril 2005
57 000.00 \$	5.10 %	16 avril 2006
623 000.00 \$	5.40 %	16 avril 2007

**QUE** les billets, capital et intérêts, seront payables à la Caisse populaire Desjardins de Pointe-Platon de Lotbinière, Sainte-Croix.

101-2002

**MODALITÉS DE L'EMPRUNT**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix se propose d'emprunter par billets un montant total de 833 700.00 \$ en vertu des règlements d'emprunt numéros 10-1966 et 218-1995 ;

**ATTENDU QU'**à ces fins il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Sylvain Boulianne

**APPUYÉ PAR :** Berchmans Dancause

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

**QUE** les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier ;

**QUE** les billets seront datés du 16 avril 2002 ;



## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 2 AVRIL 2002

**QUE** les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15 %, payables semi-annuellement ;

**QUE** les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

- 1 - 48 600.00 \$
- 2 - 51 100.00 \$
- 3 - 54 000.00 \$
- 4 - 57 000.00 \$
- 5 - 60 100.00 \$
- 5 - 562 900.00 \$ (à renouveler)

**QUE** pour réaliser cet emprunt, la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt; c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans (à compter du 16 avril 2002) en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 218-1995 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

---

Monsieur Michel Routhier se retire de la table des délibérations du conseil à 21 : 00 heures.

---

102-2002

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 302-2001 CONCERNANT LA GESTION DES DÉCHETS

**ATTENDU QU'**il est dans l'intérêt public qu'un nouveau règlement soit adopté relativement à la gestion des déchets solides ;

**ATTENDU QU'**il est dans l'intérêt public d'adopter une collecte sélective des matériaux récupérables de façon à économiser les ressources, protéger l'environnement et prolonger la durée du site d'enfouissement ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'abroger les règlements antérieurs des ex-municipalités du Village et de la Paroisse de Sainte-Croix ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le 05<sup>ième</sup> jour du mois de décembre 2001 relativement à ce règlement ;

**ATTENDU QU'**il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

#### **IL EST EN CONSÉQUENCE PROPOSÉ :**

par Jean Lafleur,

#### **APPUYÉ :**

par Michel Cameron,

#### **ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le présent règlement numéro 302-2001 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ce qui suit :

**QUE** le règlement portant le numéro 302-2001 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité.

**QUE** le règlement numéro 302-2001 entrera en vigueur conformément à la loi.

---

Monsieur Michel Routhier revient à la table des délibérations du conseil à 21 : 02 heures.

---

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 2 AVRIL 2002**

103-2002

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 310-2002 CONCERNANT L'USAGE DE FEUX À CIEL OUVERT**

**ATTENDU QU'**il est dans l'intérêt public qu'un nouveau règlement soit adopté relativement à l'usage de feux à ciel ouvert ;

**ATTENDU QU'**il est dans l'intérêt public de contrôler l'usage de feux à ciel ouvert de façon à protéger la propriété d'autrui, à protéger l'environnement et à éviter des interventions onéreuses du service d'incendie ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'abroger les règlements antérieurs des ex-municipalités du Village et de la Paroisse de Sainte-Croix ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le 05<sup>ème</sup> jour du mois de mars 2002 relativement à ce règlement ;

**ATTENDU QU'**il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

**IL EST EN CONSÉQUENCE PROPOSÉ :**

par Berchmans Dancause,

**APPUYÉ :**

par Jean-Pierre Ducruc,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le présent règlement numéro 310-2002 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ce qui suit :

**QUE** le règlement portant le numéro 310-2002 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité.

**QUE** le règlement numéro 310-2002 entrera en vigueur conformément à la loi.

**LOISIRS 2002**

104-2002

**EMBAUCHE DE LA COODONNATRICE**

**Coordonnatrice :**

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement d'engager madame Marie-Claude Lagacé de Sainte-Croix pour agir à titre de coordonnatrice des loisirs d'été 2002.

Rémunération: Période du 08 avril au 29 juin 2002  
- Taux horaire : 8.33 \$ maximum \$ 650.00

Période du 30 juin au 17 août 2002  
- Taux horaire : 8.33 \$ (35 heures / semaine)

105-2002

**SERVICES DE REMORQUAGE DE SAINTE-CROIX VS LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

**ATTENDU QUE** la présence de deux garages offrant le service de remorquage sur le territoire de la municipalité de Sainte-Croix ;

**ATTENDU QUE** les deux garages possèdent l'équipement approprié pour réaliser des remorquages selon les événements demandant un tel service ;

**ATTENDU QUE** ces deux garages sont mandatés soit par le CAA ou le DAA ;

**ATTENDU QUE** ce service est offert 24 heures sur 24 ;

**ATTENDU QUE** ce service apporte des revenus non négligeables dans le cadre de leurs opérations ;

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 2 AVRIL 2002

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement de demander à la Sûreté du Québec, poste de Laurier-Station, de faire appel aux services de remorquage situés à Sainte-Croix lorsqu'un événement demandant un tel service est requis sur le territoire de la municipalité de Sainte-Croix et que les garages possèdent l'équipement approprié.

### VARIA

- **Quilles** : faisabilité du projet à venir
- **Plaintes concernant les chiens** : rencontre avec l'inspecteur
- **Aménagement paysager du Parc détente** : à prévoir ultérieurement

### PÉRIODE DE QUESTIONS

106-2002

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de lever la présente session à 21 : 36 heures.

---

Jean Lecours, maire

---

Bertrand Fréchette, secrétaire-trésorier